

*PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX
du 11 juillet 2024*

Présents : Benoit COLLIN, Sylvain DIONNET, Jérôme GRENARD, Jean-Marc HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Karine JEANTET-PROST, Pascale LOMBARD, Claude PERRIER-CORNET, Michael PONCET

**Absents excusés : Anne MICHAMBLÉ
Philippe HERNANDEZ donne pouvoir à Karine Jeantet-Prost**

Secrétaire de séance : Claude PERRIER-CORNET

Ouverture de la séance du Conseil municipal à 19 H 00

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 11 juin 2024

1. CCHJSC : Examen et approbation du rapport CLECT
2. Vente de bois aux particuliers
3. Tarifs photocopies
4. Coopérative scolaire : demande de subvention
5. SUEZ : rapport annuel 2023

Questions diverses :

- CCHJSC : appel à manifestations d'intérêt –
vers un urbanisme favorable à la santé
- Point Fibre
- Point PLUi
- Point sur les commissions

Informations diverses

Approbation du procès-verbal du 11 juin 2024

Le procès-verbal est adopté sans remarque par l'unanimité des présents et 1 pouvoir.

(Michaël Poncet absent pour ce vote)

19 H 06 Arrivée de Michaël Poncet

1. CCHJSC : Examen et approbation du rapport CLECT

(CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Isabelle Heurtier explique que cela concerne le transfert de compétences entre la commune et la communauté de communes dans le cadre du PLUi.

Ce calcul de répartition des charges de chaque commune est fait en fonction du poids de la population et de la taxe sur le bâti.

L'assemblée des maires avait déjà approuvé une répartition, mais suite à la demande du Maire de St Claude concernant l'intégration des frais antérieurs engagés par les communes pour l'élaboration de leur PLU, il est proposé une nouvelle répartition.

Jérôme Grenard précise qu'on ne peut pas inclure des frais antérieurs.

Malgré ce point, les calculs ont été refaits et un nouveau tableau de répartition a été approuvé par les maires.

Pour les Bouchoux, la contribution était avant de 1593 € par an (pour 10 ans), elle passera à 1606.45€

Après ces échanges et compléments d'information, on passe au vote

Le conseil adopte cette contribution par 9 voix pour dont 1 pouvoir et une abstention (Pascale Lombard).

2. Vente de bois aux particuliers

Benoit Collin, en accord avec Anne Michamblié, responsable de la Commission AFET, demande au conseil de délibérer pour attribuer les lots de bois proposés aux demandeurs inscrits suite à l'affichage de l'offre communale secteur du Roselois et sous la Madone.

1^{ère} offre : Il s'agit d'une offre de bois exploités en grumes bord de route au coût de 48€ le m³ avec un volume de 5 m³ par lot : cette offre a recueilli 8 candidats : Messieurs Florian Bresser – Raphaël Deschamps – Jean Egraz – Francis Gressent – François Grosjean – Christian Lamy – Philippe Laurent – Yves Mesquida.

2^{ème} offre : Il s'agit d'exploiter pour l'entretien des bois sur pieds sélectionnés sur une parcelle divisée en 2 zones (A et B) avec un seul accès. Les bois à prélever ont été identifiés par Jean-luc Depraz, agent ONF, avec objectif de préserver la diversité des essences dans cette zone d'accès difficile. Le prix proposé au vu du travail à faire est de 50€ par lot qui devraient fournir un volume d'environ 5m³ chacun. 2 demandeurs ont répondu à cette offre : Messieurs Philippe Laurent et Pascal Dalloz.

On peut alors passer au vote des attributions des lots tels que décrits pour les 2 offres :

1^{ère} offre : Unanimité des présents + un pouvoir

2^{ème} offre : Unanimité des présents + un pouvoir

~~Les lots sont attribués globalement aux candidats qui seront informés et à charge de la commission AFET par tirage au sort ou autre de les affecter individuellement.~~

Jérôme Grenard suggère qu'à l'occasion de cette coupe faite par des professionnels, il soit fait une coupe de 10 m³ environ, à la charge de la commune, afin de constituer un stock de bois pour la salle polyvalente afin d'avoir du bois sec, d'avance et de meilleure qualité. Un tour de table approuve cette idée.

3. Tarifs photocopies

J G : La commune met à disposition la photocopieuse du secrétariat et le tarif n'avait pas été revu depuis 2010. Pour être au niveau de La Pesse et du syndicat d'initiative, on propose l'évolution suivante : en euros

A4 recto :	N/B	0.30	Couleur : 0.50
A4 recto/verso	N/B	0.50	Couleur : 0.70
A3 recto	N/B	0.60	Couleur : 1.00
A3 Recto/verso	N/B	0.80	Couleur : 1.50

Vote sur les nouveaux tarifs : Adopté par 9 voix pour + un pouvoir

4. Coopérative scolaire : demande de subvention

Jérôme Grenard : La commune a reçu un courrier demandant une participation de la commune au voyage des enfants effectué au mont Salève. La facture comprenant le transport et le ticket du téléphérique se monte à 830 €. L'OCCE propose aux communes de la Pesse et des Bouchoux de prendre en charge la moitié de ce montant soit : 415€.

- Pascale Lombard fait remarquer que, normalement, les demandes de subventions avaient une date limite avant le vote du budget, on peut accepter pour les enfants mais signaler que cela est exceptionnel.

- Isabelle Heurtier signale que le dossier de demande de subvention n'est pas complet et pas de dépôt de documents comme il est demandé à toutes les associations. De plus, demander une subvention lorsque le projet est déjà effectué est un peu cavalier. On ne demande pas de subvention une fois que l'action est faite.

- Claude Perrier-Cornet : Quelle est la participation des parents ?

- Jérôme Grenard : Il faut faire une réponse pour montrer l'étonnement de l'ensemble du conseil municipal et attirer l'attention du non-respect de la procédure et ce après l'action. Déplorer aussi le manque de coordination entre les 2 conseils municipaux

Vote pour accorder cette aide de 415 € exceptionnelle pour cette année et pour que les crédits soient portés au budget au compte 65748 par décision modificative : 1 abstention (Claude Perrier-Cornet), 1 voix contre Isabelle Heurtier, 8 voix pour dont un pouvoir.

5. SUEZ : rapport annuel 2023

Jean-Marc Henrotte : pas de remarques particulières sur le rapport de Suez. Par contre, il nous informe des derniers travaux du syndicat de eaux : Un 5^{ième} forage a été fait à une profondeur de 600 m : un bon débit de 15m³/ heure avec une bonne qualité de l'eau. L'ARS va procéder aux tests de qualité pour confirmer.

Tous les marchés de travaux sont passés et attribués pour les raccordements des 5 forages au réseau d'eau et alimenter en premier La Pesse et Les Bouchoux.

A terme, l'usine de l'Embouteilleux sera fermée. L'alimentation des Moussières passera par la station de l'usine. Une convention a été signée avec le SI des Rousses pour alimenter en secours le réseau.

Questions diverses :

- **CCHJSC : appel à manifestations d'intérêt – vers un urbanisme favorable à la santé**
Une initiative du CPIE pour sensibiliser les habitants des communes candidates en organisant des parcours avec la population sur le terrain. La commune, après un tour de table positif, est favorable à la démarche et confirmera sa candidature

- **Point Fibre**
 - JMH : Il y a encore beaucoup de personnes qui n'ont pas répondu. Un tableau des réponses et des avis négatifs est tenu, il faut sur le terrain trouver des solutions de remplacement.
 - Antenne relais des Cernois : C'est l'entreprise Effiage qui fera les travaux à partir de la semaine 35

- **Point PLUi**
 - IH : Phase de diagnostic participatif ouvert à tous sur le site de la Comcom : Onglet PLUi, / Ecriture du PADD/ ce qui donne l'accès par commune et sites cartographiés et ainsi informer, signaler, suggérer, proposer des idées d'aménagement du territoire, de points d'intérêts à protéger (paysage, patrimoine). C'est un travail collaboratif, et il est conseillé de l'utiliser.
 - Une réunion sera organisée en septembre 2024 pour démonstration d'utilisation et inciter à participer.

- **Point sur les commissions**

Commissions Assainissement : Sylvain Dionnet nous confirme l'attribution des subventions emandées pour ce projet.

Agence de l'eau (demandée en 2018)	517 641.00 €
DETR	370 130.45 €
Total	887 771.45 €

Jérôme Grenard : Enfin, les engagements de financement sont confirmés. Le projet va pouvoir se faire. L'entreprise Goyard reprend les marchés dans les mêmes conditions après le désistement de la société ORPEO Environnement.

Sylvain Dionnet informe d'un changement de correspondant au SIDECE,

M. Athanase est remplacé par Mme Blondeau qui viendra le 25 juillet 2024 pour faire le point et reprendre la suite du projet. A cette occasion, il faudra faire un état des passages prévus sur les terrains avec les propriétaires avant signature des conventions qui ont donné leur accord de principe.

Un test amiante doit être fait sur les chaussées de Très La Ville et du village, avant l'autorisation d'ouvrir des tranchées (nouvelles directives).

A la rentrée, il faut prévoir le financement du reste à charge pour la commune, contacter les banques.

Commission Voirie : Karine JP précise que les travaux du Mappa sont en cours. L'entreprise suit parfaitement le cahier des charges des travaux tels que décrits dans leur proposition. Philippe H suit les travaux et prendra contact avec le Conseil départemental pour la suite.

Jérôme G précise que des travaux de point à temps sont à faire Sur la Roche et à Taillat en septembre par Vivien Blanc.

Pour les chemins blancs, au Cernois à Désertin, et au Pré Millet : d'autres devis sont à demander Avant les travaux, des demandes de subvention seront à faire.

Commission bâtiment :

Benoît Collin : Devis pour le plafond coupe-feu de la salle paroissiale et devis pour l'appartement 21 signés. Pour l'appartement 21, les travaux en régie vont se faire dans l'été et les entreprises pourront commencer en septembre 2024.

Commission AFET : Benoît fait le compte rendu de la réunion COPIL du 8 juillet 2024 pour les scolytes. Il précise la complexité des facteurs qui interviennent dans la prolifération. En présence de Mme la sous-préfète, les 3 communes étaient représentées, ainsi que les entreprises forestières et l'agent patrimonial ONF

Certaines parcelles sont tellement touchées qu'il est proposé de les laisser en l'état et de se consacrer à préserver celles qui peuvent l'être. La Parcelle 2 au Chapuzieux sera exploitée pour environ 50m³ pour les Bouchoux.

La sous-préfète propose de faire intervenir l'INRA pour capitaliser sur les résultats de cette démarche et ainsi documenter des solutions : Trouver les valeurs, les paramètres qui permettront d'anticiper efficacement les attaques. Avoir des outils pour noter au jour le jour les facteurs d'évolution.

Jean-Marc H et Sylvain D rappellent les remarques qui avaient déjà été faites sur la nécessité d'obtenir des données scientifiques nécessaires à l'analyse.

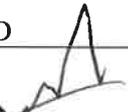
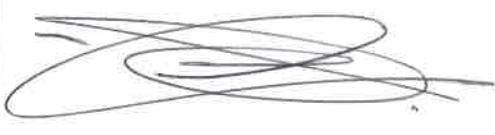
Informations diverses :

Vacances Secrétariat : 22 juillet au 16 Août inclus

Employé communal : 15 juillet au 19 juillet inclus

Date du prochain conseil : le 30 août 2024

La séance est levée à 21 H 17

Le Maire Jérôme GRECARD	Le secrétaire Claude PERRIER-CORNET
 	

Procès-verbal approuvé avec une remarque, par 8 voix pour, 1abstention (Anne Michamblé), 2 pouvoirs (Pascale Lombard, Philippe Hernandez)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
de la séance du Conseil Municipal
du Jeudi 11 juillet 2024

Numéro	Libellé	Résumé	Vote
2024-044	Rapport C.L.E.C.T.	Le Conseil Municipal approuve le rapport CLECT du 3 juin 2024, approuve le montant des charges transférées pour l'élaboration et la mise en œuvre du PLUi à hauteur de 113000 € /an, approuve la clé de répartition basée sur la population, précise qu'une révision du montant des attributions pourra être envisagée au bout de 5 ans et autorise le maire à signer tout document	9 voix pour dont 1 pouvoir et 1 abstention
2024-045	Vente de bois aux particuliers	Le Conseil Municipal accepte d'attribuer à chacun des 8 demandeurs 5m ³ de bois lotis bord de route et à chacun des 2 demandeurs un lot de bois sur pieds	10 voix pour dont 1 pouvoir
2024-046	Tarif photocopies	Le Conseil Municipal décide de fixer les nouveaux tarifs photocopies à compter du 1er août 2024	10 voix pour dont 1 pouvoir
2024-047	OCCE La Pesse : demande de subvention pour voyage scolaire des enfants de la classe de Mme Antoni	Le conseil municipal accepte de verser à l'OCCE de La Pesse la somme de 415 € pour le voyage scolaire organisé sur le thème de la montagne et accepte que ces crédits soient portés au budget au compte 65748 par décision modificative.	8 voix pour dont 1 pouvoir, 1 contre, 1 abstention